

FOCUS

LA MAISON SUBLIME

LE PLUS ANCIEN

MONUMENT JUIF DE FRANCE



ROUEN

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

AVANT-PROPOS

La Métropole Rouen Normandie est fière d'avoir accompagné la restauration du plus ancien monument juif de France. Cet accompagnement a pris plusieurs formes : financier sur les travaux, touristique avec Rouen Normandie Tourisme et Congrès qui proposera des visites guidées du monument, et éditorial par la publication que vous tenez entre les mains.

Ces travaux de restauration ont été largement financés et pris en charge par le ministère de la Justice. Ils ont permis de sauvegarder le monument et d'améliorer les conditions de visite. Suivis par Antoine Madalénat, architecte en chef des monuments historiques, ils ont bénéficié de financements de l'Etat, des collectivités locales (Région Normandie, Métropole Rouen Normandie, Département de la Seine-Maritime, Ville de Rouen), de la générosité de donateurs via la souscription nationale de la Fondation du Patrimoine, ainsi que de donations de la Fondation du Crédit Agricole, de la Fondation Edmond J. Safra à Genève, de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah et de la Délégation régionale de la Fondation du Patrimoine. Les travaux ont été renforcés d'une nouvelle muséographie composée notamment d'une vingtaine de panneaux illustrés.

Ce monument permet aux visiteurs de découvrir un pan de l'histoire de notre territoire, qui fut l'objet d'une exceptionnelle exposition " Savants et croyants, les juifs d'Europe du Nord au Moyen Âge ", proposée à l'automne 2018 par le Musée des Antiquités de la Réunion des musées métropolitains. Elle a été honorée du label "Exposition d'intérêt national" par le ministère de la Culture. Cette première exposition consacrée au judaïsme médiéval a permis de mettre en lumière sa contribution à l'essor économique, spirituel de Rouen et de l'Europe du Nord au Moyen Âge. Archéologues, historiens, chercheurs et spécialistes, tous ont contribué par leurs connaissances et leurs recherches à nous transmettre l'histoire de cet édifice roman du 12^e siècle. Si sa nature n'est pas tranchée – école rabbinique, synagogue ou maison d'un notable ? – il est certain qu'il est aujourd'hui l'un des plus anciens monuments juifs subsistant en Europe.

Ce travail résulte également du partenariat avec l'association de la " La Maison Sublime de Rouen ", sans qui cette histoire et ce monument ne pourraient vous être dévoilés aujourd'hui. Remercions plus particulièrement les contributions de Jacques-Sylvain Klein, Henry Decaëns et Guy Pessiot qui ont participé à la réussite de ce projet. En revisitant sans cesse notre patrimoine et en le faisant rayonner, nous essayons de renouveler l'envie, le plaisir et la curiosité que l'on a à le fréquenter.

LA MAISON SUBLIME



Quelques panneaux explicatifs du monument © Photo Guy PESSIOT

SOMMAIRE

4	Quand Rouen s'appelait Rodom
6	Rayonnement de l'académie juive
8	Puissance économique et autonomie judiciaire
9	La montée des persécutions
12	1976, l'archéologie s'invite dans la recherche
14	La description du monument
18	Les graffitis et leur signification
19	Les autres vestiges du quartier juif de Rouen
23	Bibliographie

Deux deniers de Louis IV, frappés à Rouen après 843 et provenant du trésor de l'abbaye Saint-Taurin d'Evreux. Ils sont conservés au Musée des Antiquités de Rouen © Métropole Rouen Normandie - Cliché Yohan Deslandes



Lettre de recommandation pour Reuben ben Isaac. 11^e siècle © Londres, British Library



QUAND ROUEN S'APPELAIT RODOM

L'Histoire est ainsi faite qu'au fur et à mesure des recherches et des découvertes, selon les interprétations, elle peut être précisée. Des hypothèses émises à un moment peuvent être réfutées plus tard au regard de nouvelles connaissances. Parfois, plusieurs hypothèses peuvent même coexister, les éléments en présence ne permettant pas d'affirmer que l'une prévaut sur l'autre. C'est le cas de la Maison Sublime.

Qu'en est-il de l'histoire des juifs à Rouen ? Quand les premiers juifs s'y sont-ils installés ? Peut-être dès la période gallo-romaine. Ce que l'on sait, c'est qu'ils sont bien présents dès le 9^e siècle. Après la conquête de l'Angleterre par les Normands, Guillaume le Conquérant favorise leur installation à Londres. Selon les époques, ils jouissent d'un statut favorable ou subissent des persécutions. En 1306, ils sont expulsés et reviennent à Rouen à partir de la fin du 16^e siècle.

En 1976, le travail d'un chercheur américain, le professeur Norman Golb, et la découverte des vestiges mis au jour sous la cour du palais de justice de Rouen vont bouleverser la connaissance du judaïsme rouennais et normand, au Moyen Âge.

Traces, documents, objets, manuscrits, écrits, plans, vestiges, références... Voici les matériaux des historiens, des archéologues et des spécialistes des études juives. Glissons-nous dans les pas de ces chercheurs pour découvrir l'histoire des juifs de Rouen au Moyen Âge.

Au Moyen Âge, le nom de Rouen est orthographié Rotom ou Rodom comme le montrent des monnaies du 9^e siècle, provenant de l'abbaye Saint-Taurin d'Evreux.

Plusieurs traces écrites vont dans ce sens. Un récit de voyage, laissé vers 965 par un juif espagnol du nom d'Ibrahim Ibn Yaqub mentionne Rotom ou Rodom, orthographié Rdhûm en arabe. Ambassadeur du calife de Cordoue auprès de l'empereur Otton Ier de Germanie, ce diplomate fait le tour des principales villes d'Europe. Cet émissaire décrit ainsi la capitale du duché de Normandie : « Rdhûm (Rouen). C'est une ville au pays des Francs, bâtie en pierres de bel appareil, sur le fleuve de Seine. La vigne et le figuier n'y viennent pas bien, mais le blé et le seigle y abondent. J'ai vu à Rouen un jeune homme dont la barbe atteignait les genoux. Quand il la peignait, elle les dépassait de quatre doigts. ». Cette longue barbe semble faire allusion à un étudiant **talmudiste***.

De même, en étudiant un parchemin datant du 11^e siècle et provenant d'une synagogue du Caire, « La lettre de recommandation pour Reuben ben Isaac », le professeur Norman Golb fait le rapprochement entre le toponyme hébreu RDWM et Rodom, le nom que porte Rouen à cette époque.

D'autres chercheurs ont pensé qu'il s'agissait de la ville de Rodez qui était mentionnée dans ce manuscrit. La paléographie, l'étude des écritures manuscrites anciennes, est ainsi mise à contribution pour fonder des interprétations. L'hypothèse rouennaise étant finalement retenue,

ce manuscrit contiendrait alors l'une des plus anciennes mentions attestées de la ville de Rouen dans un manuscrit hébreu.

De nombreuses communautés juives sont implantées en Normandie au Moyen Âge. L'historien Gérard Nahon en a identifié 180, aussi bien dans les villes et les villages qu'en pleine campagne, où ils exerçaient des activités agricoles et artisanales.

À Rouen, la rue aux Juifs, mentionnée dès 1116, dans *Les Annales de Rouen*, est associée à la communauté juive. Cette rue, longue de 300 mètres, traverse le quartier d'est en ouest. Celui-ci, s'étend sur trois paroisses, habitées par des juifs et des chrétiens.

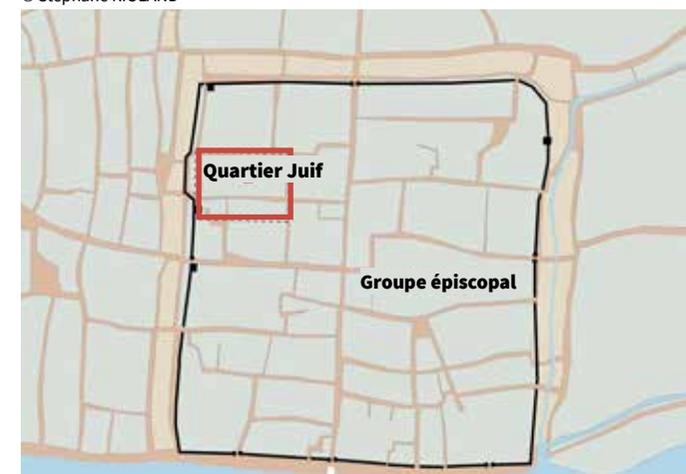
Le centre du quartier, où se trouvent les institutions communautaires comme la synagogue, n'a été appelé clos aux Juifs qu'après l'expulsion des juifs de 1306.

Tous les juifs ne vivent toutefois pas dans ce quartier. Certains habitent le faubourg Saint-Sever, sur la rive gauche de la Seine.

Leur cimetière se trouve au nord-ouest de la ville, sur le Mons Judeorum, au-delà des remparts. La population juive est estimée à environ 15 à 20 % de la population totale de la ville.

* **Le Talmud** est, avec la Torah, l'un des deux textes fondamentaux du judaïsme. Compilé au 5^e siècle, il rassemble les interprétations des rabbins sur tous les sujets évoqués dans la Bible hébraïque. Il traite des prières, des rites, des fêtes, du mariage, du droit et de la justice, des lois alimentaires...

La ville de Rouen au 12^e siècle © Stéphane RIOLAND



RAYONNEMENT DE L'ACADÉMIE JUIVE ROUENNAISE

Entre le 11^e et le 14^e siècle, les savants juifs de la France du Nord, dont le plus connu est Rachi de Troyes, produisent une quantité impressionnante d'ouvrages de littérature rabbinique. L'académie (yeshivah) de Rouen était l'une des plus réputées.

La fondation de cette académie serait due à Jacob bar Jéquthiel. En 1007, c'est lui qui est désigné par l'ensemble des communautés juives de France pour se rendre à Rome et obtenir du pape l'arrêt des persécutions. Mission qu'il accomplit avec succès.

De semblables écoles ont été créées quelques décennies plus tôt à Narbonne (Languedoc-Roussillon), puis à Mayence et à Worms (Allemagne).

Les maisons des juifs sont détruites en 1096, au départ de **la première croisade***, lors d'une persécution à l'encontre des juifs.

* **La première croisade** s'est déroulée de 1096 à 1099. Cette expédition militaire portée par l'Eglise chrétienne s'achève par la prise de Jérusalem et la création du royaume chrétien de Jérusalem.

Elles sont reconstruites peu après, sur autorisation du roi d'Angleterre Guillaume le Roux, alors duc de Normandie. Au début du 12^e siècle, la yeshivah est dirigée par Rabbi Yossi, un sage dont la science talmudique est si élevée qu'il est appelé Rabbi, le Maître.

Vers 1135, le roi d'Angleterre, Henri I^{er} Beauclerc, lui demande de s'installer à Londres, avec toute sa famille, pour fonder une communauté-sœur et créer une autre yeshivah.

Pour lui succéder, Rashbam, petit-fils du fameux Rachi de Troyes, est désigné. Il est presque aussi réputé que son grand-père.

Le 12^e siècle est une période majeure de renouveau du monde culturel. Les disciplines intellectuelles sont dynamisées et nourries par l'élan des traductions : latin, grec, arabe, hébreu. Des échanges ont permis la mise à disposition d'ouvrages originaux. Les domaines des mathématiques, de l'astronomie et de l'astrologie sont les premiers à susciter des vagues de traduction.

Certains juifs arabophones quittent la péninsule Ibérique et sont accueillis dans d'autres contrées européennes comme les passeurs d'un savoir avidement recherché. Parmi eux, Abraham Ibn Ezra. Lors d'un séjour à Rouen de près de dix ans, ce savant andalou contribue fortement aux échanges intellectuels, notamment scientifiques entre juifs et chrétiens à cette période. La présence simultanée de Rashbam et d'Ibn Ezra participe à l'essor de l'académie de Rouen qui attire les meilleurs étudiants venus de toute la Normandie. Cette attractivité se renforce en 1182. En effet, Philippe Auguste, roi de France,



chasse les juifs de son domaine ce qui pousse les maîtres franciliens à se réfugier à Rouen, alors la principale ville du royaume anglo-normand. En 1242, Saint Louis décide de faire brûler le Talmud. Vingt-quatre chariots de livres sont alors confisqués et brûlés en place de Grève, à Paris. Du fait de la protection de l'archevêque de Rouen, Eudes Rigaud (1248-1276), l'académie de Rouen a pu poursuivre son développement

normalement, tout au long du 13^e siècle, sans craindre ni confiscation ni destruction de ses précieux manuscrits. Eudes Rigaud a toujours appliqué avec beaucoup de retenue les mesures antijuives prises par le pape et par le roi. Par leurs travaux, les maîtres de l'académie juive de Rouen ont ainsi servi à combler les vides laissés dans les académies franciliennes.

- **Guillaume II d'Angleterre, dit Guillaume le Roux** : fils de Guillaume le Conquérant ; roi d'Angleterre de 1087 à 1100. Duc de Normandie de 1096 à 1100.
- **Henri I^{er} Beauclerc** est le plus jeune fils de Guillaume le Conquérant. Roi d'Angleterre de 1100 à 1135, il s'empare du duché de Normandie aux dépens de son frère Robert en 1106.
- **Henri II Plantagenêt** : duc de Normandie et roi d'Angleterre (1154-1189).
- **Richard I^{er}, dit Cœur-de-lion** : duc de Normandie et roi d'Angleterre de 1189 à 1199.
- **Jean-sans-Terre** : roi d'Angleterre de 1199 à 1216. Duc de Normandie de 1199 à 1204, date à laquelle il perd le duché face au roi Philippe Auguste.
- **Philippe Auguste** : roi de France de 1180 à 1223.
- **Louis IX dit Saint Louis** : roi de France de 1226 à 1270. En 1242, il décide de brûler le Talmud et les livres des juifs.

PUISSANCE ÉCONOMIQUE ET AUTONOMIE JUDICIAIRE

Dans l'Europe médiévale, jusqu'au 14^e siècle, les juifs côtoient les chrétiens dans les rues et sur les places de marché, entretiennent des relations commerciales et souvent des rapports de bon voisinage. Cette cohabitation est régie par des chartes octroyées par des monarques, seigneurs locaux ou autorités ecclésiastiques.

Les juifs sont autorisés à pratiquer le prêt sur gages et à prélever l'intérêt, pratiques en principe interdites aux chrétiens. Par ailleurs, les juifs ont le droit d'appliquer la loi talmudique et d'être jugés devant les tribunaux rabbiniques dans les affaires qui impliquent seulement des partenaires juifs, et notamment pour les questions de mariage et de divorce.

Rouen est, aux 11^e et 12^e siècles, une grande puissance économique européenne comparable à Paris et Londres. Les juifs sont fortement impliqués dans les affaires commerciales de la ville. Ils participent activement aux échanges avec les territoires voisins, dont l'Angleterre. Mais ils sont aussi très engagés dans le commerce international à longue distance. Au point, d'ailleurs, qu'une ordonnance rabbinique doit, au début du 12^e siècle, réglementer les absences de ces marchands, de manière à protéger les droits de leurs épouses et de leurs enfants.

Vers 1130, Henri 1^{er} Beauclerc, accorde un statut commun très favorable, constitué de privilèges juridictionnels, commerciaux et fiscaux, aux juifs de Normandie et d'Angleterre.

Vue générale de la salle basse, prise de l'ouest

© Alan Aubry - MRN



LA MONTÉE DES PERSÉCUTIONS

Les relations entre juifs et chrétiens, longtemps harmonieuses, commencent à se dégrader au 11^e siècle du fait des croisades*. Au 12^e siècle, en raison des liens étroits entre le duché de Normandie et le royaume d'Angleterre, les juifs bénéficient d'un statut favorable. Mais leur situation se dégrade progressivement sous le règne de Saint Louis. La montée de l'antijudaïsme, encouragé par l'Eglise catholique, et les besoins financiers du trésor royal conduisent Philippe le Bel, en 1306, à expulser les juifs de France et à réquisitionner leurs biens.

LE POGROM* DE 1096

Au 11^e siècle, les juifs de Rouen sont victimes de diverses persécutions. La plus connue, peut-être la plus violente, a lieu en 1096 au départ de la première croisade*.

Elle est racontée vers 1114 dans un récit autobiographique de l'abbé Guibert de Nogent (Aisne). A Rouen, tous ceux qui refusent de se convertir sont impitoyablement massacrés, à l'exception d'un petit garçon, Guillaume le juif. Ce dernier est baptisé de force et devient ensuite moine à Saint-Germer-de-Fly, dans l'abbaye où Guibert de Nogent était moine.

Les meneurs du pogrom de 1096 ne se bornent pas à persécuter les hommes. Ils s'attaquent aussi à leurs biens, à leurs demeures, aux édifices communautaires. Toutefois, grâce au roi Guillaume II d'Angleterre, les juifs recouvrent

rapidement tous leurs droits et reconstruisent leurs bâtiments. C'est ainsi que les vestiges découverts à Rouen sont tous datés de la période immédiatement postérieure à ce pogrom*.

LE STATUT FAVORABLE DES JUIFS AU 12^E SIÈCLE

Jusqu'à la fin du 12^e siècle, les juifs de Rouen bénéficient du statut très favorable que leur octroie, vers 1130, le roi d'Angleterre, Henri 1^{er} Beauclerc, et que Richard Cœur-de-Lion et Jean-sans-Terre améliorent encore. Ce statut ressemble beaucoup à celui accordé aux bourgeois de Rouen par Henri II Plantagenêt (1150-1189).

* **croisades**: expéditions militaires menées du 11^e au 13^e siècle par les chrétiens d'Occident à l'impulsion de la papauté qui leur fixe pour but la délivrance des lieux saints occupés par les musulmans.

* **pogrom**: attaque accompagnée de pillages et de meurtres perpétrés contre une minorité ethnique ou religieuse.



LA MONTÉE DES PERSÉCUTIONS AU 13^E SIÈCLE

La dégradation de la situation des juifs commence vraiment avec le rattachement de la Normandie au domaine royal capétien, en 1204. Philippe Auguste enferme quatorze de leurs représentants à la prison du Châtelet (dont Bonnevie le Juif pour la ville de Rouen), afin d'éviter leur fuite en Angleterre, qui l'aurait privé de recettes fiscales et de capacités d'emprunt. En 1214, une réglementation plus sévère du crédit est mise en place.

Toutefois, jusqu'à la fin du règne de Philippe Auguste (1223), la situation matérielle des juifs est à peu près préservée, l'ancienne coutume des ducs de Normandie étant souvent invoquée en leur faveur devant les tribunaux.

Leur situation s'aggrave sous Saint Louis (1226-1270), dont l'éducation a été fortement marquée par l'antijudaïsme. Par les ordonnances de Melun de 1230, les juifs passent d'un statut de bourgeois, disposant d'une grande autonomie, à un statut de « serfs du roi », ce qui restreint leur

liberté de circuler et donc de commercer. Dès 1235, les juifs de Normandie se voient interdire de pratiquer l'usure, entendue comme toute forme de prêt à intérêt. Les biens acquis de cette manière sont systématiquement réquisitionnés.

En 1269, la loi édictée par l'Eglise catholique de porter un signe distinctif est réellement mise en œuvre, sous la forme d'une rouelle, étoffe circulaire jaune, cousue sur le vêtement.

Philippe III le Hardi (1270-1285) interdit aux juifs d'habiter la campagne, de manière à contrôler le port de la rouelle. Philippe IV le Bel (1285-1314) étend l'interdiction de résidence aux petites villes. Cela contribue à grossir la population juive de Rouen et de Caen.

Les juifs sont contraints par Saint Louis à porter la rouelle.

« Les Grandes Chroniques de France » (après 1321)
© Bibliothèque Royale de Belgique

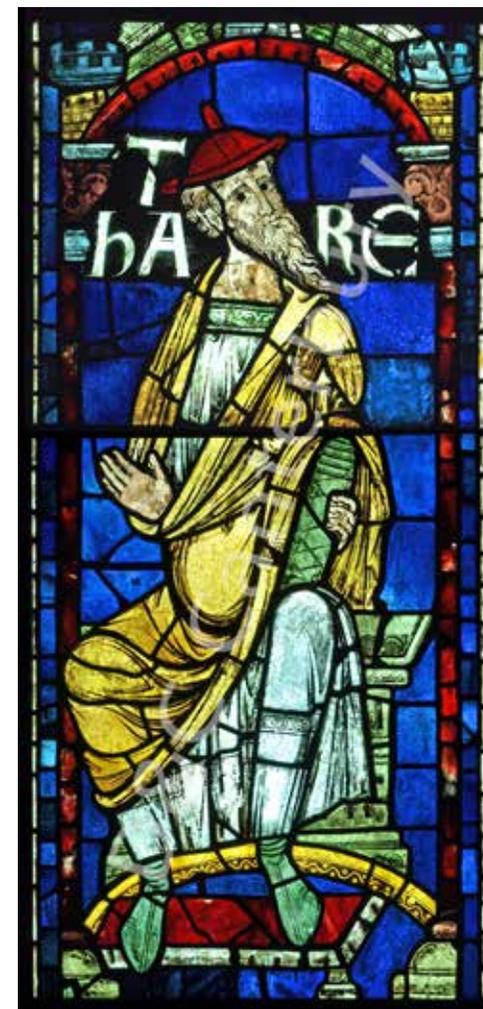
L'EXPULSION DE 1306

Cette expulsion, décidée par Philippe le Bel, s'inscrit dans le prolongement des mesures prises par Philippe Auguste et Saint Louis. Elle s'explique largement par la radicalisation de l'Eglise chrétienne, qui a entretenu l'animosité populaire ; mais, plus encore, par les besoins financiers d'un Etat français endetté, n'arrivant pas à financer son effort de guerre contre l'Angleterre.

Au printemps 1306, Philippe le Bel donne l'ordre secret de faire emprisonner tous les juifs du royaume, de saisir leurs possessions et de les expulser sans délai. Son objectif est de faire disparaître les dettes envers les juifs et, en confisquant leurs biens, de renflouer les caisses du Trésor.

Le nombre de juifs expulsés de Normandie est estimé à environ dix mille, dont une majorité résidant à Rouen. Dès l'année suivante, tous les biens et propriétés réquisitionnés dans la ville et la banlieue sont rétrocédés par le roi à la Ville de Rouen, pour une somme dérisoire.

Il faut attendre le début du 17^e siècle pour retrouver à Rouen une présence juive significative, et la Révolution française pour que les juifs de Normandie acquièrent, comme tous les juifs de France, le statut de citoyens.



Dans l'iconographie chrétienne, les juifs sont souvent représentés portant sur la tête un chapeau en forme d'entonnoir inversé.

Vitrail de la cathédrale de Canterbury.

© Utilisé avec l'aimable permission du Chapitre de la Cathédrale de Canterbury

Philippe Auguste (1180-1223) > expulsion des juifs de France en 1182 avant de les rappeler en 1198
Louis IX dit Saint Louis (1226-1270) > obligation de porter la rouelle ; projet d'expulsion des juifs
Philippe III le Hardi (1270-1285) > interdiction aux juifs d'habiter la campagne
Philippe IV le Bel (1285-1314) > expulsion des juifs en 1306

Photos des fouilles de 1976
dans la cour du palais de justice
de Rouen.

© Service de l'inventaire – Conseil
Régional de Normandie

1976, L'ARCHÉOLOGIE S'INVITE DANS LA RECHERCHE

Les historiens savent depuis longtemps que le Parlement de Normandie, où le palais de justice actuel est installé, a été édifié dans l'ancien clos aux Juifs. Pourtant personne ne songe au passé juif médiéval quand la réfection du pavage de la cour du palais est entreprise en 1976. Le 11 août, un engin de chantier crève la voûte d'une cave romane. Puis, deux jours plus tard, un autre bâtiment roman est dégagé.

Les archéologues engagent alors un chantier approfondi de fouilles. Ils décrivent et renseignent leurs découvertes afin d'essayer de déterminer la vie du monument. Comment a-t-il été construit ? D'où proviennent les pierres ? À quel usage était-il destiné ? Quel sens donner à la forme d'un mur quant à la fonction de l'édifice ?

Aux descriptions suivent les hypothèses. Les principales sources des historiens sont des textes. Dans un livre publié quatre mois plus tôt mais non traduit en français, le professeur Norman Golb localisait une yeshivah à cet endroit. D'autres historiens prennent part aux échanges. Les informations trouvées dans les textes se recoupent partiellement avec les théories des archéologues. Le tout permet de comprendre les modes de vie des sociétés du passé.

Suivons-les dans ce processus.



Norman Golb discutant avec Georges Duval, architecte en chef des monuments historiques (en haut) et sur le chantier de fouilles (en bas). 1976.

© Jean Vavasseur, Paris Normandie - Collection Guy PESSIOT



Au cours d'une première campagne de fouilles, en août et septembre 1976, les murs nord, ouest et sud du bâtiment sont mis au jour. Le démontage de l'escalier de la Cour d'appel du palais de justice est nécessaire pour poursuivre les investigations et accéder au mur est, l'année suivante.

Grâce à l'action de Jean Lecanuet, alors maire de Rouen, les vestiges sont classés au titre des Monuments historiques dès le 1^{er} juillet 1977. Ils ont ainsi pu être protégés et restaurés.



Les premiers dégagements révèlent un bel édifice roman en pierre de taille. La situation du bâtiment, au cœur du quartier juif médiéval, confère un intérêt d'autant plus évident à cette découverte que les fouilles ne tardent pas à révéler la présence d'une série de graffitis hébraïques gravés sur les murs.

À partir de ces inscriptions s'élaborent les deux premières hypothèses sur la destination du monument : synagogue ou école rabbinique. Puis, sur la base des résultats des fouilles et de diverses comparaisons architecturales, est envisagée une troisième hypothèse, celle d'une résidence privée.

En effet, en France, la réaffectation qui suit l'appropriation des biens juifs rend difficile l'identification des lieux communautaires (synagogues, écoles, hospices, boulangeries, boucheries, abattoirs). Les récents compléments de fouilles apportés lors des travaux de restauration de 2018 ouvrent la voie à de nouvelles recherches. Les discussions ne sont pas prêtes de s'épuiser.

Dans les années 1980, un bain rituel juif datant du 13^e siècle a été mis au jour lors de fouilles à Montpellier. D'autres édifices ont été découverts à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme) et ailleurs. Ils sont tous postérieurs aux édifices découverts à Rouen. La Maison Sublime est, pour l'instant, le plus ancien monument juif conservé en France et sans doute en Europe.



La Maison Sublime se situe, pour partie, sous l'escalier monumental de la cour d'appel, au niveau de l'aile est du palais de justice.

© Jean Vavasseur - Rouen Archéologie - Point de vues



Le sol de la ville médiévale étant à 2,50 m au-dessous du niveau actuel de la cour du palais de justice, une crypte archéologique, est créée pour présenter ces vestiges dont les murs s'élèvent encore à deux mètres au-dessus du sol médiéval.

© Jean Vavasseur - Rouen Archéologie - Point de vues



Photo des fouilles présentant un bel édifice roman en pierre de taille.

© Jean Vavasseur - Rouen Archéologie - Point de vues

1. Porte d'accès à l'escalier à vis faisant communiquer les différents niveaux du monument © Alan Aubry - MRN

2. Vue du monument prise du nord-ouest ; au premier plan, la tourelle d'escalier qui faisait communiquer les différents niveaux.
© Alan Aubry - MRN

3. Mur ouest du monument
© Alan Aubry - MRN

4. Base du mur sud du monument
© Alan Aubry - MRN

LA DESCRIPTION DU MONUMENT



Le bâtiment roman que nous découvrons en descendant dans la crypte archéologique ne donnait pas sur la rue aux Juifs. Il se trouvait en retrait d'une vingtaine de mètres, dans une cour ou un jardin.

C'est un édifice rectangulaire d'environ 14 mètres de long sur 9,5 mètres de large, orienté est-ouest, avec une tourelle d'escalier dans l'angle nord-ouest. L'épaisseur des murs varie de 1,50 mètres à 1,30 mètres, ce qui rend probable l'existence d'au moins trois niveaux: un sous-sol, un rez-de-chaussée et un étage.

On ne voit plus aujourd'hui que la salle basse aux deux-tiers enterrée et l'amorce des murs du rez-de-chaussée qui était surélevé.

L'édifice est construit en calcaire de la vallée de la Seine ; les maçons ont utilisé des matériaux de grande qualité en sélectionnant des pierres pauvres en silex.

LE MUR EST

L'observation du mur oriental permet d'admirer la qualité de l'**appareil*** à joints minces. Contrairement aux trois autres, ce mur est dépourvu de décor. Aucune trace de fenêtres n'est visible.

Cette simplicité du parement extérieur pourrait s'expliquer par la présence, à environ 50 centimètres à l'est, d'un muret qui servait sans doute de clôture à la parcelle mais qui semble toutefois postérieur au monument.

***appareil:** terme qui désigne la façon dont les pierres sont assemblées dans la maçonnerie.



LE MUR NORD

Les autres murs sont rythmés de contreforts. Les pierres du mur ouest portent manifestement les traces d'un incendie: elles ont éclaté sous l'effet de la chaleur et pris une couleur rougeâtre.

Les archéologues ont découvert, au pied du mur, une épaisse couche de terre noire dans laquelle ils ont trouvé des fragments de pierre et de nombreuses traces de charbon de bois; ce sont des éléments révélateurs d'un incendie. Or un texte rouennais nous apprend qu'en 1116 un grave incendie a pris naissance dans la rue aux Juifs et a ravagé une partie de la cité. Il n'est donc pas exclu que cet incendie soit celui dont le bâtiment conserve les traces.

Le décor du mur nord, le mieux conservé, est assez proche de celui des murs extérieurs de la nef de l'église Saint-Georges de Boscherville, édifiée à partir de 1115. Sans aller jusqu'à soutenir que le travail a été réalisé par le même atelier, cette similitude et les caractéristiques générales du bâtiment permettent de penser que les juifs rouennais avaient recours à la main d'œuvre locale qui construisait les édifices civils et religieux de leurs compatriotes chrétiens.

Le décor géométrique et les moulures des bases des colonnes confirment la datation du bâtiment vers 1100. Entre les contreforts de ce mur, quatre baies s'ouvrent au niveau du sol. Elles étaient apparemment les seules à donner un peu de lumière à la salle basse.

La tourelle de l'angle nord-ouest abrite un escalier à vis qui permettait une communication interne entre les différents niveaux du bâtiment. Mais il est si étroit (58 centimètres de large) que son usage devait être réservé au passage d'un petit nombre de personnes.

LE MUR OUEST

Les pierres du mur ouest portent manifestement les traces d'un incendie: elles ont éclaté sous l'effet de la chaleur et pris une couleur rougeâtre. Les archéologues ont découvert, au pied du mur, une épaisse couche de terre noire dans laquelle ils ont trouvé des fragments de pierre et de nombreuses traces de charbon de bois; ce sont des éléments révélateurs d'un incendie. Or un texte rouennais nous apprend qu'en 1116 un grave incendie a pris naissance dans la rue aux Juifs et a ravagé une partie de la cité. Il n'est donc pas exclu que cet incendie soit celui dont le bâtiment conserve les traces.





2



LE MUR SUD

Le mur sud, parallèle à la rue aux Juifs, devait constituer la façade principale du bâtiment. C'est en effet sur ce mur que l'on trouve les deux plus belles bases de colonnes, de part et d'autre de l'escalier permettant de rejoindre la salle basse. L'une représente deux lionceaux à tête unique couchés sur le dos; l'autre figure un dragon à deux têtes dont l'une crache du feu. Il est tentant de voir dans ces sculptures une illustration d'une référence biblique issue du psaume 91 : « sur le lion et la vipère tu marcheras, tu fouleras le lionceau et le dragon. »

1. Reconstitution possible de la Maison Sublime, vue en coupe.

© Photo / Restitution Erik FOLLAIN

2. Bases sculptées de la façade sud. En haut, un dragon à deux têtes; au-dessous, deux lionceaux à tête unique, couchés sur le dos.

Source : Jacques-Sylvain Klein, « La Maison Sublime, l'école rabbinique et le royaume juif de Rouen »

© Point de vues - Stéphane Riolland-Benoît Eliot

À l'origine, un escalier en pierre, perpendiculaire au bâtiment, permettait de descendre dans la salle basse dont la porte d'entrée, surmontée d'un arc en plein cintre, s'ouvre au milieu de la façade. Il a été remplacé par la suite, par un escalier parallèle au mur. Ce nouvel escalier débouche sur un petit vestibule **voûté d'arêtes*** qui protège la porte de la salle basse.

À quelle période? Pourquoi cette transformation? Lors d'une seconde occupation du bâtiment? Selon les réponses apportées ou les hypothèses émises sur cet escalier, cela permet de fournir des éléments quant aux occupants successifs du bâtiment.

* **voûte d'arêtes** : voûte constituée par le croisement de deux berceaux dont les rencontres forment des arêtes saillantes.



Le rabbin de Rouen, Salomon Perez, montre un graffiti à Jacob Kaplan, grand rabbin de France, et à Jean Lecanuet, maire de Rouen.

©Jean Vavasseur, Paris Normandie - Collection Guy PESSIOT

LA SALLE BASSE

La salle basse se situe à environ deux mètres au-dessous du niveau du sol médiéval. Elle devait être sombre et fraîche, n'étant éclairée que par les quatre petites baies percées dans son mur nord. Elle était dépourvue de cheminée. Elle n'était pas voûtée mais simplement couverte d'un plancher. La hauteur de la salle était d'environ 3 mètres. Le sol n'était pas dallé mais simplement constitué de terre battue.

Au début du 14^e siècle, la salle basse est entièrement remblayée. Le plancher du rez-de-chaussée est remplacé par un dallage en pierre. La date de ces travaux nous est donnée par deux monnaies retrouvées au cours de la fouille : l'une au-dessus du dallage datant de 1307 et l'autre en dessous, datant de 1305. Ces travaux se situeraient donc aux alentours de 1306, l'année même où les juifs de Rouen sont expulsés de la ville et voient leurs biens confisqués par le roi. Cette description suffit-elle à conforter ou non les hypothèses? Il semble que non. D'autres traces et les objets découverts lors des fouilles des années 1980 (série de trous où étaient fichés des chevilles en fer, godets en verre avec leurs mèches pouvant servir de lampes à huile)

alimentent les réflexions.

Mais la reprise de l'ensemble des comptes-rendus des différentes fouilles menées et les interprétations qui en résultent se contredisent parfois et ne permettent pas non plus de valider une hypothèse plutôt qu'une autre. Les fouilles et recherches effectuées en ville au cours des dernières décennies du 20^e siècle ont permis d'étudier les vestiges d'une trentaine d'édifices romans en pierre. Il faut alors replacer la découverte de ce monument juif dans cet ensemble.

L'intérêt de la salle se concentre avant tout sur les graffitis hébraïques visibles sur les murs. Ils confirment que ce monument a bien appartenu à la communauté juive de Rouen même si les fouilles n'ont pas permis de retrouver d'objets spécifiquement juifs.

LES GRAFFITIS ET LEUR SIGNIFICATION

Graffitis, inscriptions hébraïques sur le mur sud de la salle basse.
© Point de vues – Stéphane Rioland-Benoît Eliot



והבית הזה | יהיה עליון
| עד ירחם צור ציון

Ve-ha bait ha-zeh / yihyeh 'elyon / 'ad yerahem Sur Siyon

« Et cette maison sera sublime jusqu'à ce que le Rocher (le Dieu d'Israël) ait pitié de Sion ».

Citation tirée du Livre des Rois I, 9, 8



תהי קיים

Tehi qayyam

« qu'elle existe »

Les seize graffitis hébreux découverts sont dispersés sur les murs intérieurs nord et sud, ainsi que dans la tourelle d'angle. Gravés dans la pierre, ils évoquent des noms de personnes (Josué, Isaac, Jacob, Raphaël). Ils expriment également l'espérance que « la Torah* de Dieu existe à jamais » ou rappellent une citation du Livre des Rois (I, 9, 8) : « Que cette maison soit sublime », sous-entendu pour l'éternité.

C'est sur cette inscription qu'une association s'est constituée pour œuvrer à la sauvegarde, la préservation, la réouverture au public et la valorisation de ce monument et contribuer ainsi à une meilleure connaissance de l'histoire des juifs à Rouen et en Normandie.

Ces graffitis participent aux interprétations des fonctions de cet édifice. C'est ainsi qu'à l'issue d'une étude approfondie des seize graffitis, la paléographe Colette Sirat conclut que, loin d'exclure l'hypothèse d'une école, ses analyses l'affermissent.

En 2018, des travaux de restauration du monument ont eu lieu, permettant d'approfondir les recherches archéologiques et paléographiques. Au milieu du mur ouest, une assez longue inscription écrite au charbon de bois est découverte par des paléographes. Ils croient y reconnaître des lettres hébraïques. Les recherches se poursuivent.

La destruction du bâtiment a pu intervenir en 1429 lorsque le marché qui se tenait sur le parvis de la cathédrale a été transféré dans le clos aux Juifs. Mais peut-être, est-ce aussi au milieu du 16^e siècle quand le Parlement de Normandie s'est étendu vers l'est de la cour. Là encore, toutes les sources ne concordent pas pour définir assurément la vie de ce bâtiment.

* **Torah** : La Torah est, selon la tradition du judaïsme, l'enseignement divin transmis par Moïse à travers les cinq premiers livres de la Bible. Elle désigne également l'ensemble des enseignements qui en découlent.

LES AUTRES VESTIGES DU QUARTIER JUIF DE ROUEN

Grâce aux recherches effectuées dans les dernières décennies du 20^e siècle, d'autres maisons en pierre de la même époque ont été trouvées dans le quartier juif et ailleurs dans la ville. On a ainsi dénombré une trentaine d'édifices romans, en pierre, qui présentent des caractéristiques assez proches.

ENTRE ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE, POURSUIVONS LES RÉFLEXIONS.

DANS LA COUR DU PALAIS DE JUSTICE

L'un de ces bâtiments a été mis au jour en août 1976 à l'ouest de la cour du palais de justice.

Il s'agit d'un édifice plus petit, d'environ 8,50 mètres sur 5 mètres. Il n'en subsiste que la salle basse, située elle aussi à deux mètres au-dessous du niveau du sol médiéval.

Dans l'angle nord-est, on a trouvé un puits profond de trois mètres; les archéologues ont pu établir qu'il était antérieur au bâtiment. Ce puits aurait été comblé lors de sa construction, qui pourrait remonter à la fin du 12^e siècle.

L'appartenance de cet édifice à la communauté juive est confirmée par un graffiti hébraïque trouvé sur une pierre. En revanche, faute de fouilles approfondies, son affectation reste inconnue.

Salle basse du bâtiment mis au jour le 11 août 1976 à l'ouest de la cour du palais de justice © Erik FOLLAIN





L'hôtel dit de Bonnevie, au n°33 de la rue aux Juifs
© Photo Henry DECAENS

L'HÔTEL DIT DE BONNEVIE

En 1982, un troisième bâtiment est découvert au-dessous du tribunal de grande instance, au sud de la rue aux Juifs.

C'est un vaste édifice, d'environ 17 mètres sur 10, aux murs également très épais, pouvant atteindre deux mètres. Dans l'épaisseur du mur sud se trouvent une canalisation et une fosse de latrine. Un puits est aménagé dans le mur est.

On peut donc penser que c'était une maison d'habitation. Il est difficile d'affirmer s'il s'agit de la demeure vendue en 1203 par le juif Yossi aux fils Bonnevie, comme cela paraît ressortir d'une charte royale de 1203 et de transactions immobilières en 1236 et 1273.

Seul le mur oriental du bâtiment a été préservé ; les autres murs ont malheureusement été détruits pour aménager un parking.



Dessin d'un bâtiment rue Massacre par Gaston Barbier de La Serre pour la Commission départementale des Antiquités de Seine-Inférieure

© Archives départementales de la Seine-Maritime, 6fi 09

UN BÂTIMENT RUE SAINT-LÔ

Quelques années plus tard, en 1985, un quatrième bâtiment roman est découvert au-dessous de l'aile est du palais de justice. Son pignon donne sur la rue Saint-Lô, située au nord du palais. Aucune fouille n'a été entreprise.

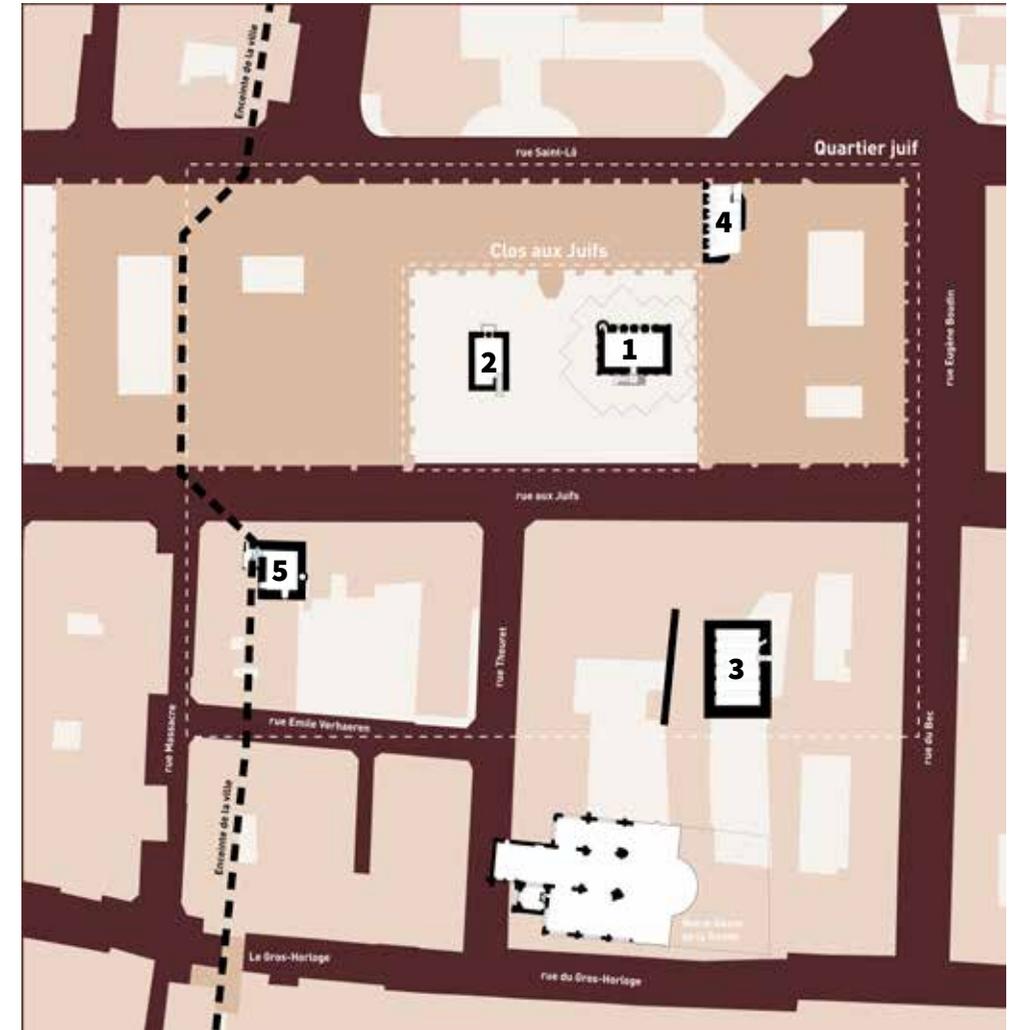
À L'ANGLE DE LA RUE MASSACRE ET DE LA RUE AUX JUIFS

Un autre bâtiment, détruit à la fin du 19^e siècle, se situait en retrait de l'angle formé par les rues aux Juifs et Massacre.

Que disent les historiens de cet édifice ? Examinons les sources écrites.

Les textes du 14^e au 16^e siècle se rapportant au patrimoine de la communauté juive ne mentionnent pas l'existence d'une synagogue. Sur un plan daté de 1738, établi par un menuisier du nom de Vernisse, le bâtiment apparaît sous le nom de synagogue.

En 1782, Rondeaux de Sétry, qui fut président de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Rouen, l'identifie également comme une synagogue. Il le présente comme un grand pavillon de style roman, presque carré, à demi-enterré, avec deux étages voûtés.



Le quartier juif

- 1- Maison sublime
 - 2- Salle basse sous la cour du Palais de Justice
 - 3- Hôtel dit de Bonnevie
 - 4- Bâtiment rue Saint-Lô
 - 5- Bâtiment à l'angle de la rue Massacre et de la rue aux Juifs
- © Stéphane RIOLAND

En 1821, dans son livre sur les maisons de Rouen, Eustache de La Quêrière, historien et archéologue, en donne une description. Il affirme que son identification comme synagogue repose sur une tradition « probablement fausse ».

L'ensemble du bâtiment est détruit en 1886. Mais un membre de la Commission départementale des antiquités, Gaston Barbier de La Serre, a l'heureuse idée d'en faire un dessin exécuté à partir du nord. Il montre une « salle basse » dont

la voûte était déjà abattue. Avec son mur sud percé de deux baies étroites, cette salle basse ressemblait étrangement à celle du bâtiment mis au jour à l'ouest de la cour du palais de justice en 1976.

Les seuls édifices que l'on peut aujourd'hui rattacher avec certitude à la communauté juive sont ceux qui ont été trouvés en 1976 dans la cour du palais de justice. L'existence d'autres bâtiments juifs est néanmoins probable.



Angle sud-ouest de la salle basse
© Alan Aubry - MRN

« La Maison Sublime » qui vous a été présentée est aujourd'hui le plus ancien monument juif conservé en Europe. Sa destination primitive reste l'objet de débats. C'est en suivant ces processus (fouilles, recherches, hypothèses, confrontations, ...) que l'on comprend les difficultés des spécialistes à raconter le passé.

Chargé d'histoire, ce bâtiment nous parle de ces générations de juifs qui ont vécu en bonne entente avec leurs contemporains chrétiens. Il contribue à alimenter notre connaissance de l'histoire médiévale des juifs de France.

BIBLIOGRAPHIE

ARKOUN, Mohammed, *La France vue par un voyageur arabe au X^e siècle, dans Histoire de l'Islam et des musulmans en France du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Albin Michel, 2006.

CAILLEUX, Philippe, FOLLAIN, Erik, PITTE Dominique, TANGUY, Jacques, *Le Clos aux juifs*, revue Moyen Âge, n°107, 2017 ; *Le « monument juif » du palais de justice de Rouen, relecture et hypothèses de restitution*, revue Moyen Âge, n°108, 2017.

GOLB, Norman, *Nature et Destination du Monument hébraïque découvert à Rouen*, *Proceedings of The American Academy for Jewish Research*, XL VIII, 1981 ; *Les juifs de Rouen au Moyen Âge, Portrait d'une culture oubliée*, Publications de l'université de Rouen, 1985 ; *The Jews in Medieval Normandy, A social and intellectual history*, Cambridge University Press, 1998

HATOT, Nicolas, OLSZOWY-SCHLANGER, Judith (sous la direction de), *Savants et croyants : les juifs d'Europe du Nord au Moyen Âge*, éditions Snoeck, 2018.

HICKS Leonie V. et BRENNER, Elma (dir.), *Society and Culture in Medieval Rouen, 911-1300*, Brepols, 2013.

KLEIN, Jacques-Sylvain, *Le royaume juif de Rouen ressuscité*, Editions Arnaud Franel, 2018 ; Dossier *Les juifs d'Europe du nord au Moyen Âge*, dans *Histoire de l'antiquité à nos jours*, n°97, mai-juin 2018 ; *La Maison Sublime. L'école rabbinique et le Royaume juif de Rouen*, éditions Point de vue, 2006.

LE MAHO, Jacques, RIOLAND, Stéphane, *Le monument juif du palais de justice de Rouen*, dans *Bulletin des amis des monuments rouennais*, octobre 2016 – septembre 2017.

SANSY, Danièle, *Les juifs de Normandie à l'époque de Saint Louis*, dans *Saint-Louis en Normandie : hommage à Jacques Le Goff*, Archives départementales de la Manche, 2017.

SIRAT, Colette, *Le monument juif d'époque romane de Rouen, ce que nous enseignent les graffiti*, *Yuval*; 7, 2002.

TANGUY, Jacques, *Le monument juif du palais de justice de Rouen*, Publications du centre de recherches archéologiques de Haute-Normandie, 1990.

« QUE CETTE MAISON SOIT SUBLIME »

Livre des rois (I, 9, 8)

Ce Focus accompagne la visite guidée de la Maison Sublime proposée par Rouen Normandie Tourisme et Congrès.

Renseignements et réservations :
Rouen Normandie Tourisme et Congrès
25, place de la Cathédrale
76000 Rouen – Tél. : 02 32 08 32 40
www.rouentourisme.com

La Métropole Rouen Normandie appartient au réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire.

Le ministère de la Culture, direction générale des patrimoines, attribue ce label aux collectivités locales qui animent leur patrimoine. Il garantit la compétence des guides-conférenciers, des animateurs du patrimoine et la qualité de leurs actions.
Des vestiges antiques à l'architecture du 21^e siècle, les villes et pays valorisent les patrimoines dans leur diversité.
Aujourd'hui, un réseau de 190 villes et pays vous offre son savoir-faire sur toute la France.

Le service Patrimoines propose aux habitants et touristes des visites guidées, des visites contées, des visites théâtralisées. Les visiteurs sont accompagnés dans leur découverte du territoire par des guides-conférenciers, des professionnels du patrimoine et du spectacle vivant.

Des activités pour le jeune public
Dans le cadre scolaire ou durant les vacances, un programme d'activité de découverte est proposé aux plus jeunes. Et si vous êtes en groupes, Rouen Normandie Tourisme et congrès vous accueille sur réservation.

À proximité
Bernay, Dieppe, Fécamp, Le Havre, le Pays d'Auge, le Pays du Coutançais et le Pays du Clos du Cotentin bénéficient de l'appellation Villes et Pays d'art et d'histoire.

Document réalisé par
Métropole Rouen Normandie - Janvier 2020

Coordination :
Direction de la Culture, Service Patrimoines
Avec la collaboration de l'association « La Maison Sublime de Rouen »,
Jacques-Sylvain Klein, Henry Decaëns et Guy Pessiot.
D'après DES SIGNES Studio

